

tutionnel à un comité dominé par les libéraux—je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) semble d'accord—ils consentiront à modifier ne fut-ce qu'une seule phrase du projet? Je pense qu'il en est de même pour le projet de loi à l'étude. Il n'y aura aucun changement au comité si on en juge par l'expérience passée, car la discipline de parti s'applique aussi bien aux comités qu'ici à la Chambre.

Une voix: Et votre parti?

M. Kilgour: On cherche à m'interrompre, monsieur l'Orateur. Il était temps que nos vis-à-vis commencent leur chahut. Je me suis beaucoup plus amusé la dernière fois. Dommage qu'ils ne fassent que commencer à chahuter car j'ai presque terminé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils ne chahutent pas; ils pouffent de rire.

M. Kilgour: Pour terminer, monsieur l'Orateur, je compte voter contre le projet de loi parce qu'il m'apparaît injuste et j'espère que les députés de tous les partis voudront suivre mon exemple.

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques au sujet de ce bill. Je tire mon inspiration du député de Willowdale (M. Peterson) qui, d'un seul coup, nous révèle des talents de spécialiste de la fiscalité internationale. On pourrait peut-être alors me considérer comme spécialiste des questions judiciaires.

Un certain nombre de choses contenues dans ce bill et d'autres qui n'y figurent pas me dérangent, monsieur l'Orateur. J'ai du mal à accepter qu'on ait tellement tardé à présenter ce bill alors qu'il a été rédigé bien avant que notre parti forme le gouvernement précédent. Par ailleurs, je trouve fâcheux de devoir me plier à cette démarche tous les ans, ou tous les deux ou trois ans. Je trouve cela très déplacé comme je trouve déplacé que nous ayons à étudier la question de nos propres régimes de pension ou du relèvement de nos traitements. Cette tradition n'est pas ancrée dans nos mœurs au point que nous ne puissions plus la changer, me semble-t-il.

M. Pepin: Vous avez tellement les manières d'un gentleman.

M. Jarvis: Le ministre des Transports (M. Pepin) semble m'approuver. Au moins il ne secoue pas la tête mais il me sourit.

M. Pepin: J'ai dit que vous aviez tellement les façons d'un gentleman que vous ne sauriez parler de votre propre traitement.

M. Jarvis: J'approuve un bon nombre des propositions de mes collègues de tous les partis. Il n'y a aucune uniformité dans la manière d'aborder cette question. Dans certaines parties de ma circonscription, en Ontario, il est plus facile de trouver des candidats pour des postes de juges que dans d'autres. Pendant le bref laps de temps que notre parti a passé au pouvoir, il y a eu un poste à pourvoir à Muskoka et tous les juristes de Toronto, quelles que fussent leurs convictions politiques, qui avaient une maison d'été dans cette région voulaient le poste. En revanche, à Thunder Bay et à la tête des Lacs où le travail est très lourd et où les déplacements sont difficiles, personne ne voulait y aller.

J'ai de la peine à comprendre pourquoi ce texte législatif préconise d'offrir des traitements plus élevés que ceux qu'ont proposés les différents comités et commissions qui ont étudié

ces questions. Il y a peut-être quelque raison à cela. Mais le ministre n'en a rien dit dans le discours qu'il a prononcé pour présenter ce texte et je trouve cela fâcheux. Dans un instant, je voudrais passer aux pensions, monsieur l'Orateur.

Je suis enchanté de constater que la secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M^{me} Appolloni) est restée à la Chambre, monsieur l'Orateur, parce que j'ai peut-être été injuste à son égard. Quand elle est intervenue pendant le discours du député d'Edmonton, même si elle ne le faisait pas à titre officiel, j'ai cru qu'elle soupçonnait mon collègue de chauvinisme. J'espère qu'elle ne sera pas offusquée, car j'éprouve le plus grand respect à son égard; mais lorsque mon collègue a dit que sa femme pourrait se présenter devant les tribunaux, je pensais qu'elle avait mal compris.

J'en viens à l'objet principal de mon intervention, monsieur l'Orateur. C'est un problème d'ordre secondaire. Je trouve tout de même inadmissible que l'on cesse de verser la rente à la veuve d'un juge qui se remarie. C'est très grave d'insérer une telle disposition dans un projet de loi. Même à l'époque lointaine où j'étais avocat, quand un client me demandait d'insérer la clause *Dum Castra* ou chaste clause dans les conditions de séparation ou dans un testament, je suivais ses instructions mais je trouvais cela répugnant. Cela se passait dans les années soixante; et voilà que maintenant, dans les années quatre-vingt, nous sommes en train de débattre un projet de loi stipulant que la veuve d'un juge qui se remarie perdra sa rente. Quel raisonnement a-t-on suivi pour arriver là, monsieur l'Orateur? Je n'arrive pas à comprendre pour quelle raison il faut pénaliser de la sorte la veuve d'un juge. C'est ridicule, à moins que l'on ne veuille revenir à l'Âge des ténèbres.

C'est un problème d'ordre secondaire, je le sais, et je ne tiens pas à empiéter trop sur le temps dont dispose la Chambre, mais je me demande pourquoi on présente en 1980 un projet de loi qui vise à empêcher les veuves—jeunes ou âgées, c'est la même chose, qu'elles aient 80 ou 20 ans—à se remarier?

M. Pepin: C'est un vestige de puritanisme.

● (1500)

M. Jarvis: Le ministre des Transports (M. Pepin) dit que c'est un vestige de puritanisme. Il a exprimé la chose beaucoup plus élégamment que j'aurais pu le faire. Si le secrétaire parlementaire veut faire œuvre utile, qu'il propose un amendement afin de nous débarrasser de cette sottise. Je n'insisterai pas davantage là-dessus, ne tenant pas particulièrement à en faire toute une histoire. Mais ne serait-ce que pour l'amour de la bienséance, nous devrions écarter une disposition comme celle-là d'un bill rédigé en 1980.

J'en ai également contre un autre aspect secondaire. Je ne vois pas pourquoi on tient à aligner le traitement des juges sur celui d'autres fonctionnaires. Je trouve cela inacceptable. Pourquoi donc parler du traitement du Commissaire aux langues officielles et de celui du directeur général des élections dans ce bill concernant les juges? Peut-être y a-t-il une raison, mais je ne la vois vraiment pas. Cependant, je ne tiens pas à prendre la parole tous les deux ou trois ans pour discuter non seulement du traitement des juges, ce qui est déjà bien assez pénible, mais aussi de celui du Commissaire aux langues officielles et du directeur général des élections. Pourquoi donc ne pas inclure aussi celui de tous les autres fonctionnaires?